

# AVIS DE SIGNIFICATION

## DU GREFFE DE LA COUR MUNICIPALE DE LA VILLE DE SHAWINIGAN

AUX DÉFENDERESSES ET DÉFENDEURS DONT LES NOMS ÉNUMÉRÉS DANS LES PAGES CI-JOINTES (Annexe 1, no.14) :

PRENEZ AVIS que les constats d'infraction émis par la Ville de Shawinigan portant les numéros mentionnés en regard de chacun de vos nom et prénom vous sont dûment signifiés, par le présent avis, en vertu d'une permission obtenue d'un juge en date du 28 SEPTEMBRE 2023.

Vous pouvez obtenir copie de chacun des constats qui vous concernent et ainsi connaître l'infraction ou les infractions qui vous sont reprochées en vous adressant au greffe de la cour municipale de la Ville de Shawinigan à l'adresse suivante :

Cour municipale de la Ville de Shawinigan  
550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, C.P. 400  
Shawinigan (Québec) G9N 6V3  
Téléphone : 819-536-7211 #216  
Télécopieur : 819-536-2797  
Courriel : [courmunicipale@shawinigan.ca](mailto:courmunicipale@shawinigan.ca)

**À DÉFAUT DE CONSIGNER UN PLAIDOYER DANS LES 30 JOURS DE L’AFFICHAGE PUBLIC DE CET AVIS, UN JUGEMENT PAR DÉFAUT POURRA ÊTRE RENDU CONTRE VOUS ET CE, AVEC FRAIS.**

À Shawinigan, ce 28 SEPTEMBRE 2023

Le greffe de la cour municipale.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE ST-MAURICE  
N°: (Voir annexe I, no.14)

COUR MUNICIPALE DE LA  
VILLE DE SHAWINIGAN

---

VILLE DE SHAWINIGAN

Poursuivante – requérante

c.

Défendeurs – intimés  
(Voir Annexe I, no.14)

---

**JUGEMENT AUTORISANT LA SIGNIFICATION  
PAR AFFICHAGE PUBLIC**

VU la demande du poursuivant,

VU les tentatives de signification infructueuses et,

VU l'article 24 du *Code de procédure pénale*

PAR CES MOTIFS :

- ACCUEILLE la requête :
- AUTORISE la signification de tous les constats énumérés sur la liste jointe en annexe I (no.14) par affichage public pendant une période de 30 jours au greffe de la cour municipale de la Ville de Shawinigan ainsi que sur son site web <https://www.shawinigan.ca/services-aux-citoyens/cour-municipale> et appose ma signature sur la première page de l'annexe I (no.14) et comportant  1  page(s).

À Shawinigan, ce  28 septembre  2023

  
Martine St-Yves, jcm

## AVIS DE SIGNIFICATION

SIGNIFICATION PAR AFFICHAGE PUBLIC AU GREFFE ET SUR LE SITE WEB  
DE LA COUR MUNICIPALE DE LA VILLE DE SHAWINIGAN

Défenderesse/Défendeur	Date d'infraction	No. constat	Montant
David Bourassa	2023-05-14	807243451	155,00\$
David Bourassa	2023-05-14	807243452	130,00\$
David Bourassa	2023-05-14	807243432	130,00\$
Jérémy Charrette	2023-06-03	807243701	499,00\$
Yannick Richard	2023-01-04	807078365	155,00\$
Samuel Garceau	2022-10-31	806667961	173,00\$
Samuel Garceau	2022-10-31	806667962	494,00\$
Samuel Garceau	2022-10-31	806667963	173,00\$
Samuel Garceau	2022-10-31	806667964	173,00\$
Samuel Garceau	2022-10-31	806667965	173,00\$
Robert Lépine	2023-03-11	807204586	130,00\$

Note : Cet avis doit demeurer affiché pendant une période de 30 jours à compter du

**29 SEPTEMBRE 2023**

\*Une interruption de la prescription a été accordée pour ce constat d'infraction.

## AVIS DE SIGNIFICATION

SIGNIFICATION PAR AFFICHAGE PUBLIC AU GREFFE ET SUR LE SITE WEB  
DE LA COUR MUNICIPALE DE LA VILLE DE SHAWINIGAN

Défenderesse/Défendeur	Date d'infraction	No. constat	Montant
Robert Lépine	2023-03-11	807204587	499,00\$
Robert Lépine	2023-03-21	807025317	320,00\$
Robert Lépine	2023-03-21	807025315	320,00\$
Robert Lépine	2023-05-18	807243454	549,00\$

Note : Cet avis doit demeurer affiché pendant une période de 30 jours à compter du 29 SEPTEMBRE 2023

\*Une interruption de la prescription a été accordée pour ce constat d'infraction.